

S'engager

Innover

Agir

Fédérer

Charte Éthique et RSE



Cyrille Bolloré
Président-directeur général

Le message du Président

« Construit sur la durée, le pragmatisme et la diversité, profondément attaché à l'ancrage territorial où qu'il soit, notre Groupe s'est développé depuis son origine...

... vers des services et solutions innovantes avec une vision de long terme et tourné vers l'international. S'appuyant sur des valeurs fortes, **humilité, excellence, courage, solidarité, agilité et innovation**, notre Groupe bientôt bicentenaire, consacre sa démarche éthique et son engagement pour une responsabilité sociale et environnementale au cœur de sa stratégie et de sa culture d'entreprise.

La sincérité des engagements exprimés dans cette Charte Éthique et RSE repose sur notre connaissance du terrain et l'inscription dans le temps long qui caractérisent notre aventure collective. Nous avons une conscience aiguë de notre responsabilité tout autant que des contraintes opérationnelles auxquelles nous devons faire face.

Nous savons aussi les immenses défis de gouvernance qui rendent difficiles, dans nombre de pays dans lesquels nous opérons, la jouissance des droits humains les plus fondamentaux et la préservation de l'environnement. Le Groupe Bolloré ne s'engage pas sur ces enjeux pour suivre une mode mais pour prévenir et atténuer au mieux les risques liés à nos activités, et générer des impacts sociaux et environnementaux positifs partagés avec l'ensemble de nos parties prenantes.

La mise en œuvre de cette Charte Éthique et RSE qui renouvelle nos engagements est de la responsabilité de chacun d'entre nous. Il en va de notre réputation comme de notre prospérité et je sais pouvoir compter sur les femmes et les hommes qui font vivre notre Groupe chaque jour pour relever ces défis. »

Cyrille Bolloré, 2020.

Préambule

Présent dans plus d'une centaine de pays, sa stratégie d'innovation constante, sa capacité d'adaptation et de diversification, ainsi que sa volonté de développement à l'international permettent au Groupe Bolloré d'occuper des positions fortes dans chacune de ses activités : **le transport et la logistique, la communication, et les solutions de stockage d'électricité et systèmes.**

Dans un environnement d'affaires qui connaît des mutations profondes, le Groupe affirme sa volonté de répondre aux défis éthiques, sociaux et environnementaux qui conditionneront la prospérité de ses activités. Le Groupe Bolloré est convaincu que les critères de préférence de ses clients et investisseurs, tout autant que la fierté d'appartenance de ses équipes et la confiance de l'ensemble de ses parties prenantes, reposeront de plus en plus sur ses performances extra-financières.

La présente **Charte Éthique et RSE** fixe les grands engagements du Groupe en faveur d'un développement durable et inclusif. La justesse de ses réponses à ces défis complexes, adaptées à ses contextes d'opération, reposera sur **la mise en place progressive de cycles de vigilance en mesure de démontrer le caractère raisonnable et effectif de ses actions.**

Au-delà du respect des exigences réglementaires, le cadre normatif dans lequel s'inscrit cette démarche Éthique et RSE intègre notamment **les principes issus de la Charte internationale des droits de l'homme, les principes directeurs émis par l'ONU, l'OCDE et l'OIT, les lignes directrices de l'ISO 26000, les principes du Pacte mondial** ainsi que les **objectifs de développement durable des Nations unies.**

Le Groupe entend ainsi **mettre en œuvre tous les moyens appropriés** pour assurer le respect de ces engagements qui repose sur une culture de la vigilance visant à être partagées à l'ensemble de ses parties prenantes. À ce titre, **cette charte qui est mise à disposition du public par tout moyen approprié, fait notamment partie intégrante des règles gouvernant nos relations commerciales.**

Les engagements exprimés fédèrent les collaborateurs des différentes entités et leur permettent non seulement d'en être les garants mais également de remplir leurs fonctions en toute conscience de leurs droits et devoirs au regard du Groupe Bolloré et des parties prenantes.



vivendi



Des engagements communs

À travers cette charte,
le Groupe Bolloré s'engage à :

- ➔ **identifier**, prévenir et atténuer les risques sociaux et environnementaux que ses activités sont susceptibles de faire peser sur les parties prenantes de ses chaînes de valeur à travers la mise en place de cycles de vigilance robustes ;
- ➔ **déployer** toutes les ressources appropriées pour une gestion effective des risques prioritaires associés à ses activités, ainsi que pour optimiser ses actions dans une recherche constante d'impacts économiques, sociaux, éthiques, et environnementaux positifs ;
- ➔ **décliner** les engagements de la présente Charte dans des politiques dédiées guidant ses équipes et partenaires dans leur action au quotidien, dans tous ses pays d'opérations ;
- ➔ **consulter** et prendre en considération les attentes de ses parties prenantes pertinentes, assurer une écoute attentive et une protection appropriée des lanceurs d'alerte ;
- ➔ **partager** les résultats des démarches mises en œuvre à l'occasion d'une reddition d'informations extra-financières appropriée (dans le cadre de la Déclaration de performance extra-financière).



Engagements en ligne avec les ODD : impact positif sur 64 des 169 cibles



Signataire du Pacte mondial depuis plus de 15 ans

4 axes stratégiques

Cette Charte Éthique et RSE exprime les engagements du Groupe Bolloré, qui se déclinent en quatre axes stratégiques :



Fédérer
et protéger les femmes et les hommes, première force de l'entreprise



Agir
avec intégrité dans la conduite de nos affaires et promouvoir les droits humains



Innover
face aux grands enjeux environnementaux



S'engager
à long terme pour le développement des territoires

Fédérer

et protéger les femmes et
les hommes, première force
de l'entreprise



L'épanouissement des collaborateurs et collaboratrices est directement lié à celui du Groupe Bolloré : leur engagement et leurs compétences sont au cœur de sa performance. Le Groupe se positionne comme un employeur de référence en attirant des talents partageant ses valeurs.

Le Groupe Bolloré s'engage à :

- promouvoir un dialogue social permanent et de qualité avec ses collaborateurs;
- accompagner le développement de tous ses collaborateurs et le renforcement de leur employabilité;
- garantir un environnement de travail sain et sécurisé à ses collaborateurs;
- déployer une politique salariale équitable et motivante cohérente au regard des résultats des divisions et des contextes économiques locaux;
- déployer une politique de protection sociale efficace;
- garantir la mise en œuvre de processus de recrutement et de développement en faveur de l'égalité des chances, de la diversité et de l'inclusion.

Pour en savoir plus sur les engagements du Groupe Bolloré pour lutter contre la discrimination, consultez la [Charte Diversité et Inclusion Groupe](#).



Agir

avec intégrité dans la conduite
de nos affaires et promouvoir
les droits humains



8

Les nouvelles attentes normatives et sociétales ont conduit l'intégration progressive d'une démarche de diligence raisonnable au sein du Groupe, dans toutes ses opérations et également dans le cadre de ses relations d'affaires. Ainsi, le Groupe s'inscrit dans une démarche éthique reposant sur des engagements partagés par l'ensemble de ses filiales, et déploie tous les efforts pour instaurer un cadre garantissant des pratiques éthiques et respectueuses des droits humains dans la conduite de ses affaires.

Dans le cadre de sa démarche de conformité, le Groupe Bolloré :

- condamne le trafic d'influence, et la corruption, ou tout comportement consistant à offrir, solliciter, accorder des avantages et/ou paiements illicites indus en vue d'obtenir et/ou conserver un marché, ou tout autre avantage irrégulier;
- condamne les pratiques anticoncurrentielles;
- veille au respect des programmes de sanctions économiques;
- lutte contre l'évasion fiscale;
- entretient avec les autorités des relations conformes à sa démarche éthique;
- diffuse une information claire et précise;
- rend compte des mesures mises en œuvre afin d'assurer la conformité de ses engagements.

Dans le cadre de sa démarche de vigilance, le Groupe Bolloré s'engage à :

- assurer le respect des droits des travailleurs dans toute sa chaîne de valeur au regard des meilleurs standards promus par les organisations internationales;
- respecter les droits fondamentaux des communautés et riverains de ses activités;
- identifier et prévenir les atteintes à l'environnement, aux droits humains, et à la santé et sécurité des personnes;
- lutter contre toute forme de harcèlement et de discrimination;
- rechercher constamment une contribution sociétale positive pour ses parties prenantes;
- veiller au respect de ces engagements dans sa chaîne d'approvisionnement à travers la mise en œuvre d'une démarche de vigilance appropriée;
- sensibiliser ses salariés et collaborateurs à ces enjeux.

9

Ces engagements sont exprimés dans le **Code de conduite du Groupe Bolloré** qui s'impose à l'ensemble de ses mandataires, collaborateurs et partenaires commerciaux qui se doivent d'agir en toutes circonstances avec intégrité pour protéger la réputation du Groupe.

Le Groupe incite ses parties prenantes à signaler tout manquement au moyen du dispositif prévu à cet effet : alert.bolloré.com



Pour en savoir plus sur les engagements du Groupe Bolloré en matière de respect et de protection des droits humains, consultez la [Charte Droits Humains Groupe](#).

Innover

face aux grands enjeux
environnementaux



Afin d'anticiper les grands changements de la société et soutenir les adaptations nécessaires à un développement durable, telles que la transition énergétique, la réduction de l'empreinte des activités humaines sur l'environnement ou encore la prise en compte des enjeux climatiques, le Groupe Bolloré déploie des mesures d'atténuation et investit à long terme afin de proposer des produits et services bas carbone, innovants et connectés.

Dans l'objectif de mettre en harmonie ses produits et services **en faveur** de la **protection de l'environnement**, le Groupe Bolloré s'engage à :

- déployer tous les efforts nécessaires à la préservation de l'environnement;
- effectuer un suivi de son impact environnemental en mesurant ses consommations en ressources naturelles et ses rejets afin de mettre en œuvre des stratégies pour limiter ses impacts négatifs;
- intégrer les problématiques environnementales et enjeux climatiques à sa stratégie d'investissement;
- mettre en œuvre des mesures afin de réduire et compenser les impacts négatifs de ses activités sur l'environnement;
- être un acteur engagé pour la transition énergétique et promouvoir l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables;
- développer des solutions logistiques innovantes pour une activité toujours plus soutenable dans une démarche d'amélioration continue;
- promouvoir une utilisation rationnelle des ressources naturelles;
- mettre en place des mesures de préservation et protection de la biodiversité;
- développer la communication et coopération avec ses parties prenantes sur les sujets environnementaux;
- favoriser et accueillir favorablement toute vérification venant attester de l'application de ses engagements environnementaux.



S'engager

à long terme pour le développement
des territoires



En sa qualité d'acteur économique mondial majeur, le Groupe mène une politique volontariste dans les domaines de l'accès à l'éducation, à la formation et aux soins. Il met en place des partenariats pérennes sur des thématiques en lien avec ses activités et ses valeurs, en développant des synergies avec les acteurs locaux des territoires au sein desquels il est implanté.

Du fait de son fort maillage territorial, et en tant qu'acteur du développement économique et social, le Groupe Bolloré s'engage à :

- ➔ encourager le recrutement d'employés locaux ;
- ➔ contribuer à la formation et au développement des compétences des communautés sur nos territoires d'implantation ;
- ➔ contribuer au désenclavement des territoires en proposant des investissements infrastructurels et à travers des solutions de logistique et de transport ;
- ➔ investir dans l'économie locale ;
- ➔ identifier ses parties prenantes et construire un dialogue de qualité ;
- ➔ développer des partenariats locaux afin de contribuer au développement de ses territoires d'implantation ;
- ➔ engager des actions sociales et sociétales au bénéfice des populations ;
- ➔ appuyer des actions solidaires par des actions de mécénat.

Découvrez plus d'informations sur l'engagement sociétal du Groupe, sur :
<https://www.deuxiemechance.org/>
<https://www.earthtalent.net/>
<https://www.foyerjeanbosco.com/>



Champ d'application

Les dispositions de la présente charte se substituent à la Charte Éthique et Valeurs de 2012 et s'appliquent au Groupe Bolloré et à l'ensemble des sociétés filiales où il exerce un contrôle majoritaire au sens de la législation française, ainsi qu'aux salariés de ces filiales.

Le suivi de la bonne mise en œuvre de **la Charte Éthique et RSE** dans l'ensemble des entités du Groupe est assuré par un organe de gouvernance, **le Comité éthique-RSE et anticorruption**, et une direction fonctionnelle, **la Direction RSE**.

→ Le Comité est présidé par un membre de la Direction générale du Groupe et composé des Directeurs généraux des divisions, ainsi que des Directeurs de services : financier, ressources humaines, juridique, contrôle de gestion, compliance, relations investisseurs, communication et RSE. Son objectif est de fixer les axes stratégiques du Groupe. Les divisions ont pour mission de déployer des plans d'action répondant à ces axes ; auxquels peuvent s'ajouter des priorités particulièrement adaptées aux activités et territoires.

→ La Direction RSE Groupe est assurée par la Direction communication et RSE rattachée au Vice-Président du Groupe, qui est également Directeur financier et administrateur de Bolloré SE. L'équipe RSE Groupe s'appuie sur les divisions et leur réseau de délégués RSE pour déployer la stratégie RSE du Groupe au sein de chaque entité.

Cette Charte Éthique et RSE constitue le socle de la démarche du Groupe Bolloré, complétée par son Code général de conduite, signé par ses collaborateurs, et la déclinaison de politiques, procédures et plans d'action thématiques.

→ Chaque entité du Groupe s'assurera que chacun de ses salariés prenne connaissance de ces engagements via les canaux adaptés. **Cette charte ne se substitue pas aux dispositions légales mais a vocation à les compléter, sans revêtir un caractère exhaustif.** Elle est communiquée à toute personne appartenant au Groupe, dès son arrivée, et mise à disposition du public par tout moyen approprié. Elle fait notamment partie intégrante des règles gouvernant nos relations commerciales.

Pour en savoir plus, [consultez la Charte Achats responsables](#).



Tour Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex - France
Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33
Fax : +33 (0)1 46 96 44 22
www.bolloré.com

→ Les activités du Groupe Bolloré

Transport et logistique



Communication



Stockage d'électricité et systèmes

